



# PLONGEUR-DÉMINEUR

FORCE ET PROFONDEUR

# QUI SOMMES- NOUS

Les plongeurs-démineurs sont des spécialistes hautement qualifiés de la plongée et de la neutralisation des explosifs et des munitions (NEM). Ils interviennent au pays et à l'étranger lors des opérations de lutte contre les mines, de neutralisation des explosifs et des munitions, de neutralisation d'engins explosifs improvisés (NEEI), de réparation des dommages subis au combat et de protection de la force.

# COMMENT POSTULER

Tous les membres des Forces armées canadiennes (FAC), qu'ils aient ou pas un diplôme en plongée, peuvent devenir plongeurs-démineurs, s'ils obtiennent une mutation professionnelle volontaire (MPV) ou un transfert de catégorie de service (TCS).

Le poste d'officier plongeur-démineur (OPD) est une sous-spécialité de celui d'officier de guerre navale (OGN). Les OGN de la force régulière détenant la qualification professionnelle d'officier de la Marine (QPOM) qui souhaitent devenir OPD doivent en faire la demande par l'intermédiaire de leur chaîne de commandement.

Nota : Les candidats retenus devront passer un test de sélection au centre d'évaluation des plongeurs-démineurs (CEPD). Seuls les candidats sélectionnés seront inscrits à la formation de plongeur-démineur ou d'OPD.



# PREMIÈRE ÉTAPE : PRÉSÉLECTION

Si vous répondez aux critères d'admissibilité, vous devez accomplir les formalités suivantes :

- Lire le CANFORGEN en vigueur (sur la page Web du recrutement de plongeurs-démineurs)
- Transmettre un avis d'intention (<http://esquimalt.mil.ca/fdu/Training/howtobeCD.htm>)
- Après avoir envoyé l'avis d'intention, il n'est pas nécessaire d'attendre la réponse du service de recrutement des plongeurs-démineurs, vous devez accomplir les formalités de l'étape suivante du processus de demande.

## MILITAIRE DU RANG DE LA FORCE RÉGULIÈRE

- o Qualification militaire de base
- o Tous les codes d'identification de la structure des groupes professionnels militaires (ID SGPM)
- o Niveau opérationnel de compétence dans le poste actuel
- o Au 31 décembre de l'année du concours, quarante-huit (48) mois de service continu, ou 36 mois de service continu dans un GPM lié aux armes de combat
- o Avoir terminé au moins une 10e année, ou l'équivalent, notamment dans les domaines suivants :
  - Cours de mathématiques appliquées de 10e année ou l'équivalent;
  - Tout cours de sciences de 10e année, y compris de biologie, de chimie ou de physique.
- o De préférence, détenir un certificat de fin d'études secondaires, notamment dans les domaines suivants :
  - Cours de mathématiques appliquées de 12e année ou l'équivalent;
  - Tout cours de sciences de 12e année, y compris la biologie, la chimie ou la physique.
- o Catégorie médicale valide pour le poste de plongeur-démineur (312225) et attestation d'aptitude à la plongée en eau peu profonde (formulaire DND 2939)
- o Test FORCE valide
- o Satisfaire à la norme d'évaluation de la condition physique pour le poste de plongeur-démineur (test des PSP de la Base).
- o Ne pas faire l'objet de mesures correctives ni d'une surveillance au-delà de la date de clôture du concours indiquée dans le CANFORGEN.
- o Être en mesure d'accomplir quatre ans de service au poste avant l'âge de la retraite.

## MILITAIRE DU RANG DE LA FORCE DE RÉSERVE

- o Qualification militaire de base
- o Tous les codes ID SGPM
- o Avoir terminé au moins une 10e année, ou l'équivalent, notamment dans les domaines suivants :
  - Cours de mathématiques appliquées de 10e année ou l'équivalent;
  - Tout cours de sciences de 10e année, y compris de biologie, de chimie ou de physique.
- o De préférence, détenir un certificat de fin d'études secondaires, notamment dans les domaines suivants :
  - Cours de mathématiques appliquées de 12e année ou l'équivalent;
  - Tout cours de sciences de 12e année, y compris la biologie, la chimie ou la physique.
- o Catégorie médicale valide pour le poste de plongeur-démineur (312225) et attestation d'aptitude à la plongée en eau peu profonde (formulaire DND 2939)
- o Les candidats de la Force de réserve doivent demander un transfert de catégorie de service à la Force régulière.
- o Test FORCE valide
- o Satisfaire à la norme d'évaluation de la condition physique pour le poste de plongeur-démineur (test des PSP de la Base).
- o Ne pas faire l'objet de mesures correctives ni d'une surveillance au-delà de la date de clôture du concours indiquée dans le CANFORGEN.
- o Être en mesure d'accomplir quatre ans de service au poste avant l'âge de la retraite.

## OFFICIERS DE GUERRE NAVALE

- o Qualification militaire de base
- o Catégorie médicale valide pour le poste de plongeur-démineur (312225) et attestation d'aptitude à la plongée en eau peu profonde (formulaire DND 2939)
- o Qualification professionnelle des officiers de marine (QPOM)
- o Demande d'OPD au niveau D faite par la chaîne de commandement
- o Qualification de superviseur de plongée
- o Test FORCE valide
- o Satisfaire à la norme d'évaluation de la condition physique pour le poste de plongeur-démineur (test des PSP de la Base)
- o Ne pas faire l'objet de mesures correctives ni d'une surveillance au-delà de la date de clôture du concours indiquée dans le CANFORGEN.



# DEUXIÈME ÉTAPE : DEMANDE

Tous les candidats à la formation de plongeur-démineur doivent accomplir les formalités suivantes :

- o Remplir un formulaire de demande de reclassement volontaire (RECL V) ou de transfert de catégorie de service (TCS) (voir le CANFORGEN).
- o Joindre les documents suivants au formulaire de demande de RECL V envoyé à l'officier de sélection du personnel de l'escadre (OSP Ere) :
  - Sommaire officiel du dossier du personnel militaire (SDPM) (pas la version du compte AAPCM);
  - Les copies recto et verso de tous les relevés de notes, y compris ceux des études secondaires et postsecondaires (seuls les relevés officiels seront acceptés), s'ils ne sont pas dans le dossier personnel;
  - Résultats du test de condition physique pour le poste de plongeur-démineur;
  - Attestation d'aptitude à la plongée en eau peu profonde (formulaire DND 2939).

- o Nota : Les candidats qui ne sont pas en mesure d'envoyer leur dossier pour des raisons opérationnelles avant la date limite peuvent demander une prolongation par l'entremise de l'OSP Ere.

Tous les candidats à la formation d'OPD doivent accomplir les formalités suivantes :

- o Contacter le bureau local de sélection du personnel pour passer une entrevue de sélection;
- o Demander une formation d'OPD de niveau D par l'entremise de leur chaîne de commandement;
- o Passer un test de condition physique pour le poste de plongeur-démineur;
- o Détenir une attestation d'aptitude à la plongée en eau peu profonde (formulaire DND 2939).





# TROISIÈME ÉTAPE : SÉLECTION

Les dossiers seront examinés par un comité, et les meilleurs candidats seront invités à passer des tests au CEPD pour évaluer leurs compétences et leurs capacités à suivre la formation et à assumer les fonctions de plongeur-démineur ou d'OPD.

Ils doivent se préparer physiquement et mentalement à passer ces derniers tests de sélection, notamment les suivants :

- o Série de tests mettant à l'épreuve les capacités physiques comme mentales
- o Tests écrits
- o Entrevues
- o Test de phobie

À l'issue du test de sélection du CEPD, les dossiers des candidats seront évalués par un comité de sélection pour déterminer s'ils peuvent occuper un poste de plongeur-démineur ou d'OPD. Les candidats qui termineront le processus d'évaluation ne passeront pas tous à l'étape suivante. Ceux qui sont jugés aptes devront subir une dernière évaluation médicale au Centre de médecine environnementale des Forces canadiennes (CMEFC) à Toronto (généralement en mars). Les dossiers des candidats déclarés aptes médicalement seront transmis au DPGCM 5-3 pour l'étape finale de sélection. À son issue, les candidats sélectionnés recevront une offre de RECL V ou de TCS (généralement en mai). Une fois qu'elle sera acceptée, ils seront inscrits dans la liste des effectifs en formation élémentaire (EFE) en vue de suivre la prochaine formation de plongeur-démineur. Une lettre de la Marine royale canadienne (MRC) informera les OPD sélectionnés, et leur gestionnaire de carrière leur enverra un message d'inscription à la formation.

Nota : Les candidats sélectionnés, mais non qualifiés seront inscrits la prochaine formation de plongeur donnée dans les FAC (plongeur de navire ou plongeur de combat), qui doit être suivie avant de la formation de plongeur-démineur.



# QUATRIÈME ÉTAPE : FORMATION

La formation de plongeur-démineur dure environ 11 mois et se déroule principalement à Victoria, en Colombie-Britannique. Les candidats devront acquérir les compétences et les aptitudes nécessaires pour intervenir lors d'opérations, et suivront notamment les cours suivants :

- o Cours sur plusieurs types d'équipement de plongée
- o Cours sur le fonctionnement d'une chambre de recompression hyperbare

- o Cours sur la démolition sous-marine, cours élémentaire sur la NEM, cours élémentaire sur la neutralisation des munitions classiques (NMC) et qualification de spécialiste adjoint en IEDD
- o Cours sur les outils sous-marins
- o Cours sur les équipements de sonar et de navigation sous-marine
- o Cours sur les équipements de soutien à la plongée
- o Au début de leur carrière, les plongeurs-démineurs et les OPD suivront la formation de NMC (niveau avancé) (6 mois, à Destin, en Floride, aux États-Unis) et auront l'occasion de suivre la formation d'opérateur en IEDD (11 semaines, à la BFC Gagetown).

# COMMENT SE PRÉPARER AUX TESTS DU CEPD

Les tests comprennent des plongées. Si vous êtes sélectionné, vous recevrez une série de documents à étudier avant l'instruction (par exemple les signaux de plongée, l'équipement de plongée et la terminologie de la plongée).

Vous devrez passer certain nombre de tests physiques, notamment les suivants :

- o Nage sur place. Vous devez être capable de faire du sur-place pendant au moins deux minutes avec les mains hors de l'eau. La technique du « coup de pied rotatif » est recommandée.
- o Longue distance. Vous devez être capable de nager jusqu'à 4 km dans l'océan avec des palmes.

- o Marche avec équipement. Vous devez être capable de marcher 5 km en moins de 60 minutes en portant 45 kg d'équipement.
- o Portage. Vous devez être capable de soulever et de porter une charge pesant jusqu'à 35 kg. Il peut s'agir d'objets encombrants tels que du matériel ou des bouteilles de plongée.
- o Mobilité. Vous devez être capable de vous déplacer dans des conditions difficiles (par exemple, à genoux ou couché).
- o Dextérité. Vous devez avoir une bonne motricité fine (par exemple, pour assembler du matériel de plongée ou effectuer des travaux d'entretien ou de réparation).





# ÉVALUATION DE LA CONDITION PHYSIQUE

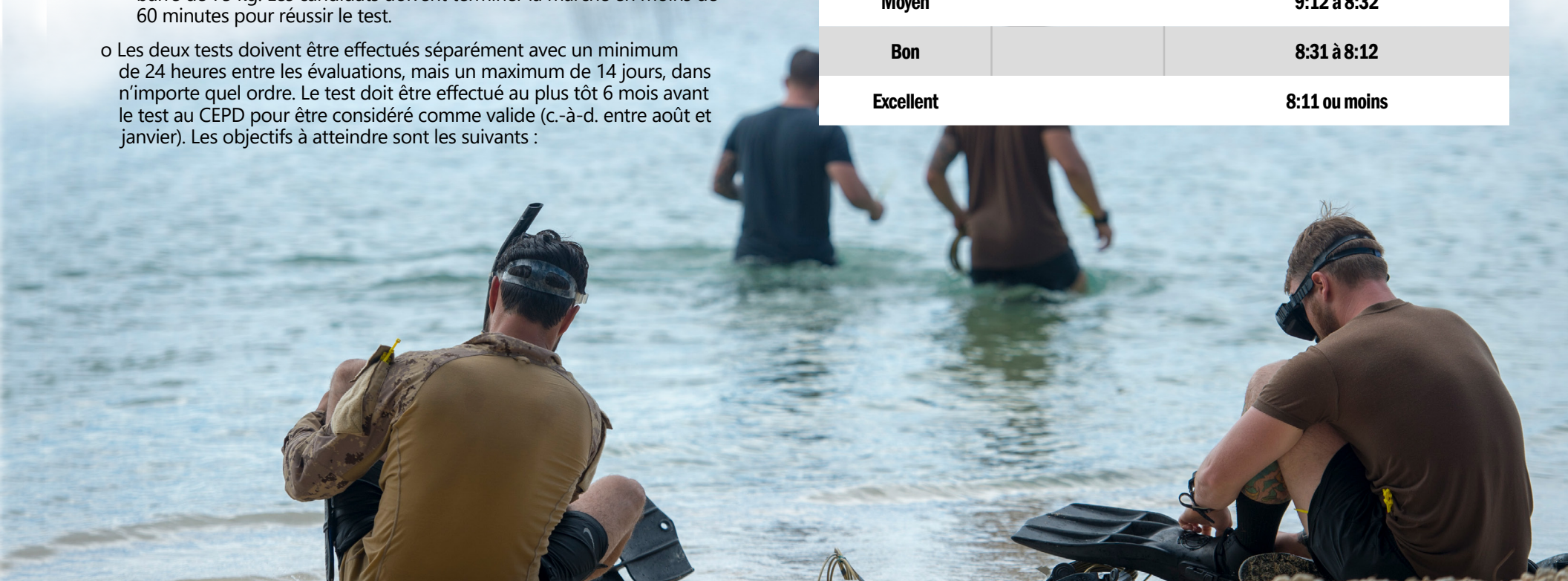
- o Test effectué par le personnel des PSP dans les bases des FAC.
- o Évaluation des habitudes de déplacement, des systèmes d'énergie et des groupes musculaires sollicités lors du test pour le poste de plongeur-démineur, qui est basé sur des tâches et des scénarios réalistes, mais difficiles. Le test comporte deux parties :
  - o Test aquatique (environ 30 minutes) : Nage sur place avec les mains hors de l'eau pendant deux minutes et trente secondes, puis nage latérale de 500 mètres dans le but de terminer aussi vite que possible pour obtenir un temps de réalisation global. Les candidats doivent réussir la nage sur place pour réussir le test.
  - o Test terrestre (environ 90 minutes) : Marche de 5 kilomètres en portant une charge de 35 kilogrammes (au pas de course), suivie d'une période de transition/repos de 5 minutes, puis d'un circuit comprenant les 4 tâches du test FORCE dans le même ordre, sans période de repos entre les tâches (le but étant de terminer le circuit le plus rapidement possible), suivi d'une période de transition/repos de 5 minutes, et enfin d'un maximum de soulèvements avec une barre de 75 kg. Les candidats doivent terminer la marche en moins de 60 minutes pour réussir le test.
- o Les deux tests doivent être effectués séparément avec un minimum de 24 heures entre les évaluations, mais un maximum de 14 jours, dans n'importe quel ordre. Le test doit être effectué au plus tôt 6 mois avant le test au CEPD pour être considéré comme valide (c.-à-d. entre août et janvier). Les objectifs à atteindre sont les suivants :

## Test terrestre

Niveau de performance	Marche de 5 km avec équipement (mm:ss)	Circuit FORCE (mm:ss)	Soulevés de terre (Répétitions)
À améliorer	Plus de 60:00	Plus de 6:35	Moins de 8
Acceptable	60:00 ou moins	6:35 à 5:51	8 à 27
Moyen		5:50 à 5:26	28 à 35
Bon		5:25 à 5:15	36 à 46
Excellent		5:14 ou moins	44 ou plus

## Test aquatique

Niveau de performance	Nage sur place (mm:ss)	Nage de 500 m (mm:ss)
À améliorer	Moins de 2:30	Plus de 10:17
Acceptable	02:30	10:17 à 9:13
Moyen		9:12 à 8:32
Bon		8:31 à 8:12
Excellent		8:11 ou moins





# LA VIE DES PLONGEURS- DÉMINEURS ET DES OPD

Les plongeurs-démineurs et les OPD accomplissent une grande variété de tâches au pays et à l'étranger et acquièrent des compétences en suivant régulièrement des formations spécialisées.

- o Les nouveaux plongeurs-démineurs et les OPD sont affectés à une unité de plongée de la flotte (UPF) de la BFC Esquimalt ou de la BFC Halifax, où ils peuvent s'attendre à perfectionner leurs compétences dans les domaines suivants :
  - o Plongée de contre-mesures aux mines
  - o Ingénierie sous-marine
  - o Petites opérations de récupération
  - o Opérations relatives aux chambres de recompression
  - o Opération de NEM/NEEI
  - o Instruction de plongeur de bord
- o Les UPF ont un rythme opérationnel élevé. Cependant, bien qu'elles fournissent un soutien pour des missions prolongées, la plupart des tâches sont de courte durée. Leurs membres bénéficient donc d'un des meilleurs équilibres entre vie professionnelle et vie privée des FAC.
- o Après avoir suivi le cours de la QL 5A, les plongeurs-démineurs et les OPD ont le droit de recevoir l'indemnité de plongée de déminage (689,00 \$/mois en 2021).
- o Après avoir acquis de l'expérience sur le terrain, les plongeurs-démineurs peuvent suivre le cours de technicien plongeur-démineur (QL 5B), pour devenir spécialistes de niveau 1 de leur groupe de spécialité.
- o Les compétences des subalternes, leurs idées, ainsi que leurs compétences en planification et en résolution des problèmes sont essentielles pour l'organisation.
- o Les changements d'affectation des plongeurs-démineurs et les OPD sont peu fréquents.
- o Les plongeurs-démineurs et les OPD forment une communauté très unie pour qui le travail d'équipe est particulièrement important.







**CHANGEZ DE ÇAP! DEVEenez  
PLONGEUR-DÉMINEUR DANS LA  
MARINE ROYALE CANADIENNE!**